



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION ACTUALISATION DE L'ACACED DEDIEE AUX CHATS EN DISTANCIEL**

**Nature de l'action :** Action d'actualisation des compétences, conformément à l'article L.6313-1 du code du travail. Elle vise à sensibiliser et mettre à niveau les stagiaires aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux de compagnie d'espèces domestiques, à leur sélection, leur entretien et à la réglementation les concernant.

### **I - INSCRIPTION**

Les personnes titulaires d'une attestation de connaissance délivrée par la DRAAF (« nouvelle formule » depuis le 1er janvier 2015), d'un CCAD ou d'une attestation de réussite au CETAC obtenus avant le 31 décembre 2014 (« ancienne formule ») doivent suivre une formation au plus tard 10 ans après la date d'évaluation (pour la « nouvelle formule »), de délivrance du CCAD ou de passage du CETAC (« ancienne formule »). Les précisions relatives au délai entre la date de délivrance du document administratif justificatif de connaissance et la date requise d'actualisation des connaissances a été précisé dans une instruction technique DGER/SDPFE/2016-914 en date du 1er décembre 2016.

Voici les dates limites d'actualisation des connaissances en fonction des cas :

- Document délivré avant le 04/02/2006 : actualisation avant le 01/07/2017,
- Document délivré avant le 05/02/2006 et le 31/12/2007 : actualisation avant le 31/12/2017,
- Document délivré à partir du 01/01/2008 : actualisation au plus tard 10 ans après la date de délivrance du document.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (35 places maximum). Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le candidat et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du candidat et notamment sur toutes conditions générales d'achat. L'inscription est validée après réception du paiement, du dossier complet et de tous les documents demandés (Copie de la carte d'identité recto/verso - copie de votre attestation de capacité CCAD, CETAC, ACACED, attestation sur l'honneur).

#### **a) Inscription financée à titre personnel :**

Dans le cas d'une inscription financée personnellement par le candidat, celui-ci adresse au LOOF son bulletin de réservation, dûment complété, daté, signé.

Le prix de la formation pour les participants avec un financement personnel est fixé à 100€ HT soit 120 € TTC.

Le candidat adresse également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées.

A réception du dossier, le LOOF transmet une confirmation d'inscription.

L'inscription est validée après réception du paiement, du dossier et de tous les documents demandés.

A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité une attestation de formation.

**ATTENTION** : Pour toute annulation une pénalité de 50 % sera retenue. Les demandes de report sur une autre session sont les mêmes conditions pour une annulation à savoir une pénalité de 50% du montant sera retenue.

**b) Inscription financée par un organisme collecteur ou autre :**

Dans le cas d'une inscription bénéficiant d'un financement, le candidat adresse au LOOF par courrier postal (LOOF – 1 rue du Pré Saint Gervais 93500 PANTIN) son bulletin de réservation, dûment complété, daté, signé, l'attestation sur l'honneur, la copie de sa pièce d'identité (qui devra être la même à présenter lors de la formation).

Le prix de la formation pour les participants avec un financement personnel est fixé à 117€ HT soit 140 € TTC.

Le candidat retourne également une copie des présentes conditions générales de vente, paraphées, datées et signées.

L'inscription est validée après réception du paiement, du dossier et de tous les documents demandés.

**II- MODALITES DE PARTICIPATION et CONDITION POUR EXAMEN FINAL**

- Veuillez-vous assurer de disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam, d'un microphone et d'une connexion Internet stable. Le LOOF décline toute responsabilité en cas de perte de connexion et non suivi de formation.
- Aucune formation en distanciel devra être suivie par le biais d'une tablette ou d'un téléphone. Lors de la formation, le LOOF refusera toute personne se présentant sans les conditions exigées ci-dessus et aucun remboursement ne sera accepté.

**III – ACCES A LA FORMATION**

- Les accès à la plateforme et aux contenus pédagogiques sont strictement personnels et ne peuvent pas être partagés. - Le LOOF se réserve le droit de suspendre l'accès en cas de non-respect des conditions d'utilisation

**IV– CONDITIONS D'ANNULATION & DE REPORT (demande du stagiaire)**

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être signalée par mail le plus rapidement possible à l'adresse [formations@loof.asso.fr](mailto:formations@loof.asso.fr).

Les demandes d'annulations sont soumises aux conditions suivantes (sauf en cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille – Justificatif exigé) :

- dans les 10 jours suivant l'inscription : pas de retenue (délai de rétractation) ;
- au-delà du délai de rétractation et plus de 30 jours avant le début du stage : 10% de retenue ;
- entre 30 jours et 15 jours avant le début du stage, 30% de retenue ;
- moins de 15 jours avant le début du stage, 100% de retenue.

Les demandes de report sur une autre session sont autorisées jusqu'à 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 100% du montant de la formation sera retenue.

## **V– ANNULATION DE LA FORMATION**

En cas de force majeure ou dans le cas où le nombre de candidats inscrits est inférieur à quinze, le LOOF se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation 1 mois avant le début de celle-ci.

Dans ce cas, le client peut, sans frais, soit reporter son inscription à une autre session de son choix, soit l'annuler. Dans ce dernier cas, le LOOF rembourse la totalité de la somme versée. Le LOOF ne peut être tenu responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure.

## **VI– ECHEC A L'EVALUATION**

La présence à une session d'actualisation suffit pour l'obtention de l'attestation de formation.

## **VII– PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le LOOF et les intervenants concernés sont les seuls propriétaires des supports de formation. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces documents, sous quelle que forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite du LOOF et des intervenants concernés. Il est également interdit de filmer ou d'enregistrer la formation. Une attestation sur l'honneur vous sera demandée et le LOOF sera en droit de toutes poursuites pénales si celle-ci n'est pas respectée.

## **VIII– RESPONSABILITE - PROTECTION**

L'organisme de formation met tout en œuvre pour garantir un accès continu à la plateforme de formation. Toutefois, il ne saurait être tenu responsable des interruptions dues à des problèmes techniques indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, l'organisme de formation proposera un rattrapage de la partie amputée

## **IX– RESPONSABILITE DU CANDIDAT EN CAS DE COUPURE DE CONNEXION INTERNET**

Lors de la formation dispensée en visioconférence, il appartient au candidat de s'assurer de la qualité et de la stabilité de sa connexion internet. En cas d'interruption ou de dysfonctionnement de la connexion internet du candidat empêchant le bon déroulement de la formation, la responsabilité du LOOF ne saurait être engagée. Aucun remboursement ou report de la session ne pourra être accordé pour cette raison, sauf accord préalable et écrit du LOOF.

## **X– LIEU & HORAIRES**

Les horaires de la formation sont rappelés dans la convocation adressée au candidat par le LOOF, quelques jours avant la formation. La formation est réalisée en visioconférence. La formation respecte les plages horaires mentionnées dans le programme. Plusieurs pauses sont prévus ainsi qu'un temps de restauration (d'une heure environ, selon l'avancement du programme)

## **XI– TARIFS, FACTURATION & REGLEMENT**

Le prix de la formation pour les participants avec un financement personnel est fixé à 100€ HT soit 120 € TTC.

## **XII – MEDIATION**

Retrouvez les coordonnées des médiateurs référencés pour le secteur de la formation sur le site du Gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%2015>

